

CRPN



Retraite des Navigants

43ème exercice

RAPPORT D'ACTIVITE 1995

Comptes approuvés par le conseil d'administration du 20 juin 1996

CAISSE DE RETRAITE
DU PERSONNEL NAVIGANT
PROFESSIONNEL
DE L'AERONAUTIQUE CIVILE

RAPPORT DE GESTION

La reprise de l'économie française décelée courant 1994, s'est poursuivie début 1995 pour se ralentir fortement au deuxième semestre.

Sur l'année :

- La croissance en volume du PIB s'établit à 2,4%,
- L'inflation demeure maîtrisée à 1,7%,
- Le taux de chômage, après une embellie, s'est détérioré en fin d'année.

Les entreprises de transport aérien ont dû poursuivre leurs efforts d'adaptation. L'augmentation de la productivité, et elle seule, a répondu à l'accroissement de l'activité. Ainsi, le nombre d'actifs cotisants n'a pratiquement pas augmenté et les salaires moyens ont légèrement diminué. Au 1er juillet 1995 s'est appliqué le nouveau règlement de la CRPN (décret 95-825 du 30 juin 1995). Ce décret a prévu une baisse du taux d'appel des cotisations.

L'ensemble de ces deux facteurs, économique et réglementaire, s'est traduit par une détérioration des équilibres du Régime. Cette détérioration a toutefois été compensée et au delà, par le produit des réserves :

♦ Les chiffres clés en millions de francs :

TOTAL PRODUITS	2 496 MF
TOTAL CHARGES	1 855 MF
EXCEDENT GLOBAL	641 MF

Dont :

RESULTAT REGIME	-207 MF
RESULTAT RESERVES	801 MF

La réforme a introduit des facteurs d'amélioration des équilibres. Mais leurs effets ne pourront s'apprécier que dans quelques années, alors que l'influence du taux d'appel est immédiate.

Il faut donc prévoir une année 1996 plus difficile encore que ne l'a été l'année 1995.

La crise et ses répercussions sur la CRPN ne cesseront que lorsque les effectifs de cotisants reprendront leur croissance et lorsque les salaires moyens se stabiliseront.

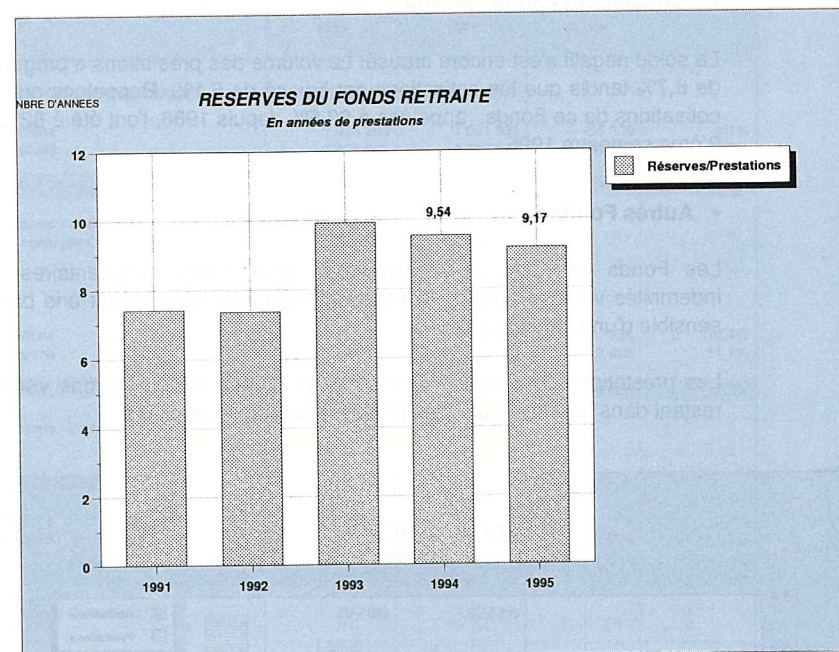
DONNEES SYNTHETIQUES DES 5 DERNIERS EXERCICES

Années	1991	1992	1993	1994	1995	Variations	
						95/94	95/91
EFFECTIFS (en nbre)							
. Actifs cotisants au 31/12	17 777	18 155	17 770	18 529	18 741	1,1%	5,4%
. Retraités au 31/12	6 383	6 844	7 302	7 916	8 515	7,6%	33,4%
. Actifs cotisants pondérés	17 318	17 645	17 638	17 414	17 513	0,6%	1,1%
Ratio Actifs / Retraités	2,79	2,65	2,43	2,34	2,20		
Ratio Actifs pondérés/Retraités	2,97	2,84	2,62	2,38	2,19		
Millions de FF							
. Cotisations Fonds de Retraite	1 001	1 076	1 072	1 092	1 025	-6,1%	2,5%
. Prestations Fonds de Retraite	932	1 022	1 117	1 218	1 324	8,7%	42,1%
. Excédents ou déficit Cotis./Prest.	69	54	-46	-126	-299	NS	NS
. Prestations/Cotisations	93,1%	95,0%	104,3%	111,5%	129,1%		
. Ensemble produits	2 206	2 402	2 644	2 375	2 496	5,1%	13,2%
. Résultat de l'exercice	964	1 000	1 122	645	641	-0,6%	-33,5%
. Réserves du Fonds de Retraite	6 903	7 518	11 078	11 614	12 142	4,6%	75,9%
. Total Fonds de Réserves	10 072	11 074	12 198	12 841	13 465	4,9%	33,7%
Résultats / produits	43,7%	41,6%	42,4%	27,2%	25,7%		
Réserves Fds Retraite/Prestations	7,4	7,4	9,9	9,54	9,17		
Rés. Fds (Retraite+Spécial)/Prestations	8,9	8,9	9,8	9,49	9,16		
Produits nets/Produits bruts	91,7%	89,5%	89,5%	84,7%	84,7%		

COMPTE DE RESULTAT CRNPAC (en milliers de francs)

Libellé	REALISE		Ecart	
	1995	1994	Valeur	%
Régime				
PRODUITS	1 286 450	1 353 897	-67 447	-5,0%
CHARGES	1 493 390	1 381 700	111 690	8,1%
Résultat Régime	-206 941	-27 803	-179 138	644,3%
Réserves Mobilières				
PRODUITS	950 084	817 387	132 697	16,2%
CHARGES	209 796	202 079	7 717	3,8%
Résultat Réserves mobilières	740 287	615 307	124 980	20,3%
Réserves Immobilières				
PRODUITS	212 377	203 773	8 604	4,2%
CHARGES	151 613	146 354	5 259	3,6%
Résultat Réserves immobilières	60 764	57 420	3 344	5,8%
Exceptionnel				
PRODUITS	47 334	114	47 220	NS
CHARGES	169	49	119	NS
Résultat exceptionnel	47 165	64	47 101	NS
ENSEMBLE				
PRODUITS	2 496 244	2 375 170	121 073	5,1%
CHARGES	1 854 968	1 730 182	124 785	7,2%
Résultat global	641 275	644 988	-3 713	-0,6%
Résultat courant	594 110	644 923	-50 813	-7,9%

♦ Application de la réforme - Facteur N



Depuis le 1er juillet 1995, date d'application de la réforme (décret 95-825), le Régime est piloté par le "facteur N", correspondant au nombre d'années de prestations en réserves, au Fonds Retraite. Rappelons que ce ratio conditionne le taux d'appel et le taux de revalorisation des pensions.

Pour l'année 1995, le facteur N s'établit à 9,25. Pour mémoire, en 1994, il aurait été de 9,5.

GESTION DU REGIME

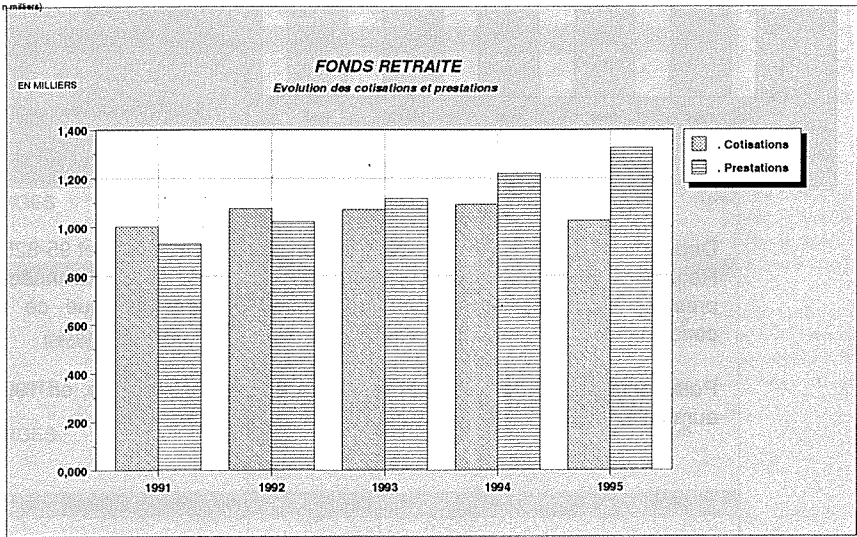
• Situation du Fonds Retraite

Le solde négatif s'est encore creusé. Le volume des prestations a progressé de 8,7% tandis que les cotisations ont baissé de 6,1%. Rappelons que les cotisations de ce Fonds, appelées à 92,5% depuis 1986, l'ont été à 82% au 2 ème semestre 1995.

• Autres Fonds

Les Fonds SPECIAL et ASSURANCE sont restés excédentaires, les indemnités versées au titre du Fonds d'Assurance enregistrant une baisse sensible d'une année sur l'autre.

Les prestations du Fonds Social ont peu évolué, les prestations versées restant dans les limites prévues par les textes réglementaires.



GESTION DU REGIME (en milliers de francs)

Libellé	REALISE		Ecart	
	1995	1994	Valeur	%
FONDS DE RETRAITE :				
	Tx 82% au 1/7	Tx 92,5% au 1/1		
Cotisations	1 025 293	1 091 931	-66 639	-6,1%
Prestations	1 324 099	1 217 574	106 525	8,7%
Résultat	-298 806	-125 642	-173 164	137,8%
Prestations / Cotisations	129,14%	111,51%		
Prest.+charges/Cotis.+revenus réserves	71,35%	65,67%		
FONDS SPECIAL :				
Cotisations	220 122	221 059	-938	-0,4%
Prestations	124 711	112 213	12 499	11,1%
Résultat	95 410	108 847	-13 436	-12,3%
Prestations / Cotisations	56,66%	50,76%		
FONDS D'ASSURANCE :				
Cotisations	38 961	39 058	-96	-0,2%
Prestations	22 127	24 931	-2 804	-11,2%
Résultat	16 834	14 127	2 708	19,2%
Prestations / Cotisations	56,79%	63,83%		
FONDS SOCIAL :				
Dotation du Fds Retraite	1 900	1 500	400	26,7%
Prestations	1 859	1 754	105	6,0%
Résultat	41	-254	295	-116,2%
ENSEMBLE DES 4 FONDS				
Cotisations	1 284 376	1 352 048	-67 673	-5,0%
Prestations	1 472 796	1 356 471	116 324	8,6%
Excédent Cotisations/Prestations	-188 420	-4 423	-183 997	4160,3%
Prestations/cotisations	114,67%	100,33%		
Cotisations et dot. au Fonds Social	1 286 276	1 353 548		
Produits exceptionnels	174	348		
TOTAL PRODUITS	1 286 450	1 353 897	-67 447	-5,0%
Prestations	1 472 796	1 356 471		
Charges exceptionnelles	5 381	9 634		
Gestion administrative	15 214	15 595		
TOTAL CHARGES	1 493 390	1 381 701	111 689	8,1%
RESULTAT	-206 941	-27 804	-179 137	644,3%

LA GESTION DES RESERVES

♦ Les réserves mobilières

Malgré un tassement des revenus des participations essentiellement immobilières, le portefeuille, dans un contexte boursier médiocre, a généré un excellent résultat permis, en particulier, par une importante reprise de provision sur titres. Globalement, les produits net des réserves mobilières progressent de 20%.

Il convient de rappeler que les charges qui apparaissent dans le tableau des résultats comprennent les provisions sur titres (161 millions) et les moins values sur cessions (18 millions) qui ne correspondent pas à des dépenses.

♦ Les réserves immobilières.

Le patrimoine a peu varié (aucune acquisition nouvelle, quelques ventes qui ont dégagé 6,4 millions de plus values). Les loyers sont restés à un niveau égal à celui de l'année précédente. Les charges ont enregistré les dépenses antérieurement décidées pour la mise à niveau des immeubles de patrimoine, ce qui conduit à un résultat d'exploitation en légère baisse. Grâce aux plus values sur cessions, le résultat net s'améliore de 6%.

LE BILAN

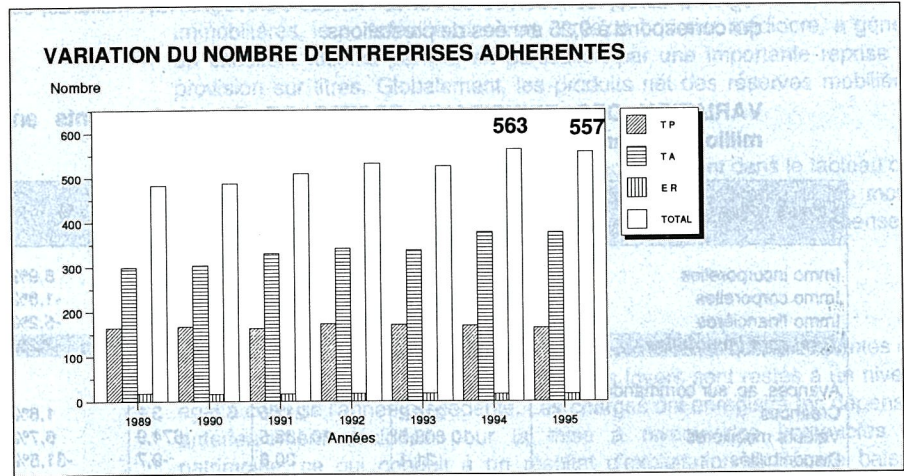
Les variations les plus significatives concernent essentiellement, à l'actif, les valeurs mobilières détenues en portefeuille et au passif, les Fonds de Réserves, qui enregistrent l'excédent global net de l'exercice. Après affectation de cet excédent, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, les réserves du Fonds Retraite s'élèvent à 12,1 milliards, ce qui correspond à 9,25 années de prestations.

VARIATION DES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN (montants en millions de francs)

Valeurs nettes (en MF)	1995	1994	Ecart	%
Immo incorporelles	11,8	10,9	1,0	8,9%
Immo corporelles	2 290,9	2 332,8	-41,9	-1,8%
Immo financières	321,0	338,5	-17,5	-5,2%
Total actif immobilisé	2 623,7	2 682,2	-58,4	-2,2%
Avances, ac. sur commandes	0,0	,1	-,1	
Créances	215,2	211,5	3,7	1,8%
Valeurs mobilières	10 808,5	10 133,5	674,9	6,7%
Disponibilités	21,1	30,8	-9,7	-31,5%
Régularisation actif	2,0	2,4	-,4	-16,6%
Total actif circulant	11 046,8	10 378,3	668,5	6,4%
TOTAL ACTIF	13 670,5	13 060,5	610,0	4,7%
Fonds de Réserves	13 483,7	12 842,7	641,0	5,0%
(dont résultat de l'exercice)	641,3	645,0	-3,7	-0,6%
Provisions risques et charges	5,7	7,5	-1,8	-24,6%
Dettes financières	44,4	54,7	-10,3	-18,9%
Avances acomptes reçus	1,8	4,0	-2,2	-54,2%
Dettes d'exploitation	96,3	114,6	-18,4	-16,0%
Dettes diverses	38,5	36,9	1,6	4,4%
Régularisation passif	,1	0,0	,1	
Total dettes	181,1	210,3	-29,1	-13,9%
TOTAL PASSIF	13 670,5	13 060,5	610,0	4,7%

STATISTIQUES

EMPLOYEURS



Faible diminution du nombre d'entreprises adhérente

COTISANTS

EFFECTIFS DES COTISANTS

ANNEES	ESSAIS RECEPTIONS	TRANSPORT PUBLIC				TRAVAIL AERIEN	STAGIAIRES	TOTAL GENERAL BRUT
		PNT	STEWARDS	HOTESSES	TOTAL			
1991	211	5 995	3 675	6 751	16 421	1 138	7	17 777
1992	206	6 059	3 734	6 796	16 589	1 348	12	18 155
1993	203	6 072	3 702	6 657	16 431	1 131	5	17 770
1994	199	5 957	3 800	7 444	17 201	1 125	4	18 529
1995	210	5 954	3 908	7 565	17 427	1 097	7	18 741

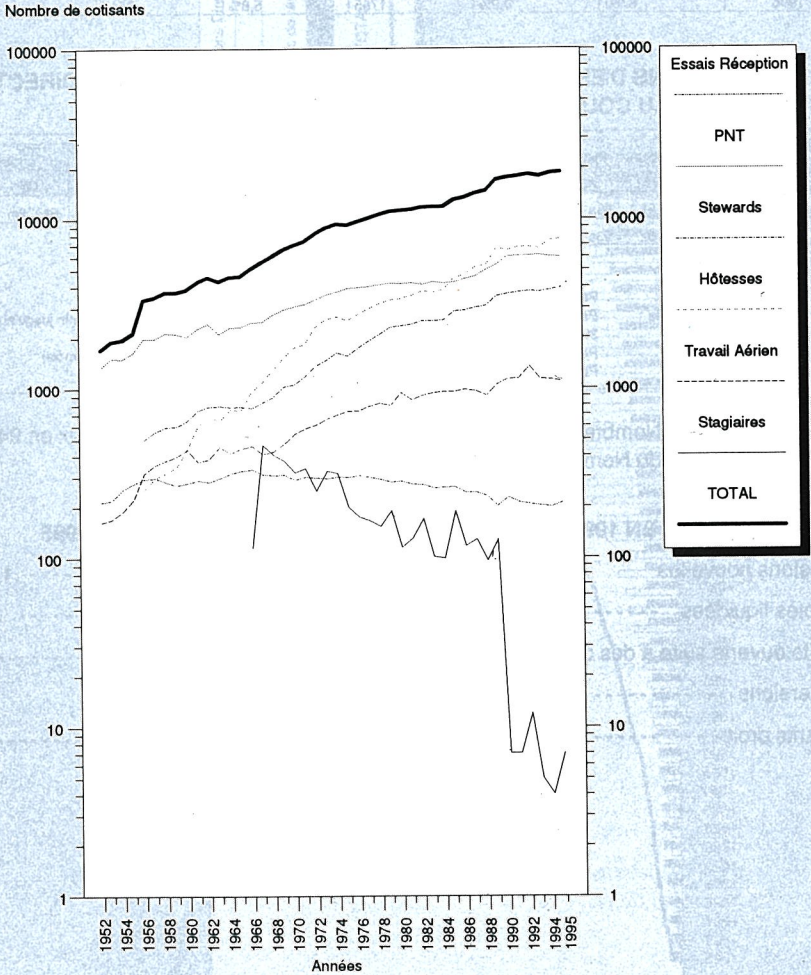
MOYENNE ARITHMETIQUE DES AGES DES COTISANTS

ANNEES	COTISANTS									
	ESSAIS RECEPTIONS		TRANSPORT PUBLIC			TRAVAIL AERIEN	STAGIAIRES	TOTAL		
			PNT	STEWARDS	HOTESSES					
1 994	44a	11m	43a 0m	36a 5m	34a 10m	42a 11m	27a 9m	38a 5m		
1 995	45a	6 m	43a 1m	36a 8m	34a 10m	42a 8m	35a 7m	38a 5m		

Léger vieillissement des navigants du Transport
Rajeunissement des navigants du Travail

EFFECTIFS DES COTISANTS PAR ANNEES

Au 31 décembre de chaque année



RETRAITES

EFFECTIFS DES RETRAITES

ANNEES	PENSIONS				TOTAL	
	DIRECTES		REVERSIONS ET AYANTS-CAUSE			
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
1991	4 870	7,3%	1 513	4,8%	6 383	6,7%
1992	5282	8,5%	1562	3,2%	6844	7,2%
1993	5693	7,8%	1609	3,0%	7302	6,7%
1994	6248	9,7%	1668	3,7%	7916	8,4%
1995	6750	8,0%	1765	5,8%	8515	7,6%

AGES MOYENS D'ENTREE EN JOUISSANCE POUR LES PENSIONS DIRECTES OUVERTES AU COURS DE L'EXERCICE (sauf temps alterné)

SPECIALITES	ANCIENNETE 0		PROPORTION. 1		LOI 72		AUTRES		TOTAL		1994	
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TOTAL 1994	56a 1m	158	53a 5m	228	61a 1m	43	45a 5m	49	54a 2m	478	54a 2m	478
TOTAL 1995	54a 9m	182	53a 5m	173	60a 11m	33	45a 7m	55	53a 6m	443		

DEFINITIONS

Pension d'ancienneté : Pension prise avec ancienneté de 25 annuités

Pension proportionnelle : Pension prise avec ancienneté comprise entre 15 et 25 annuités (sauf PNC féminin jusqu'au 30.06.95.)

Loi de 1972 : Pension prise avec ancienneté de moins de 15 annuités (ou PNC féminin - de 6 mois)

Autres : Pensions d'incapacité, d'invalidité, de coordination, décès etc....

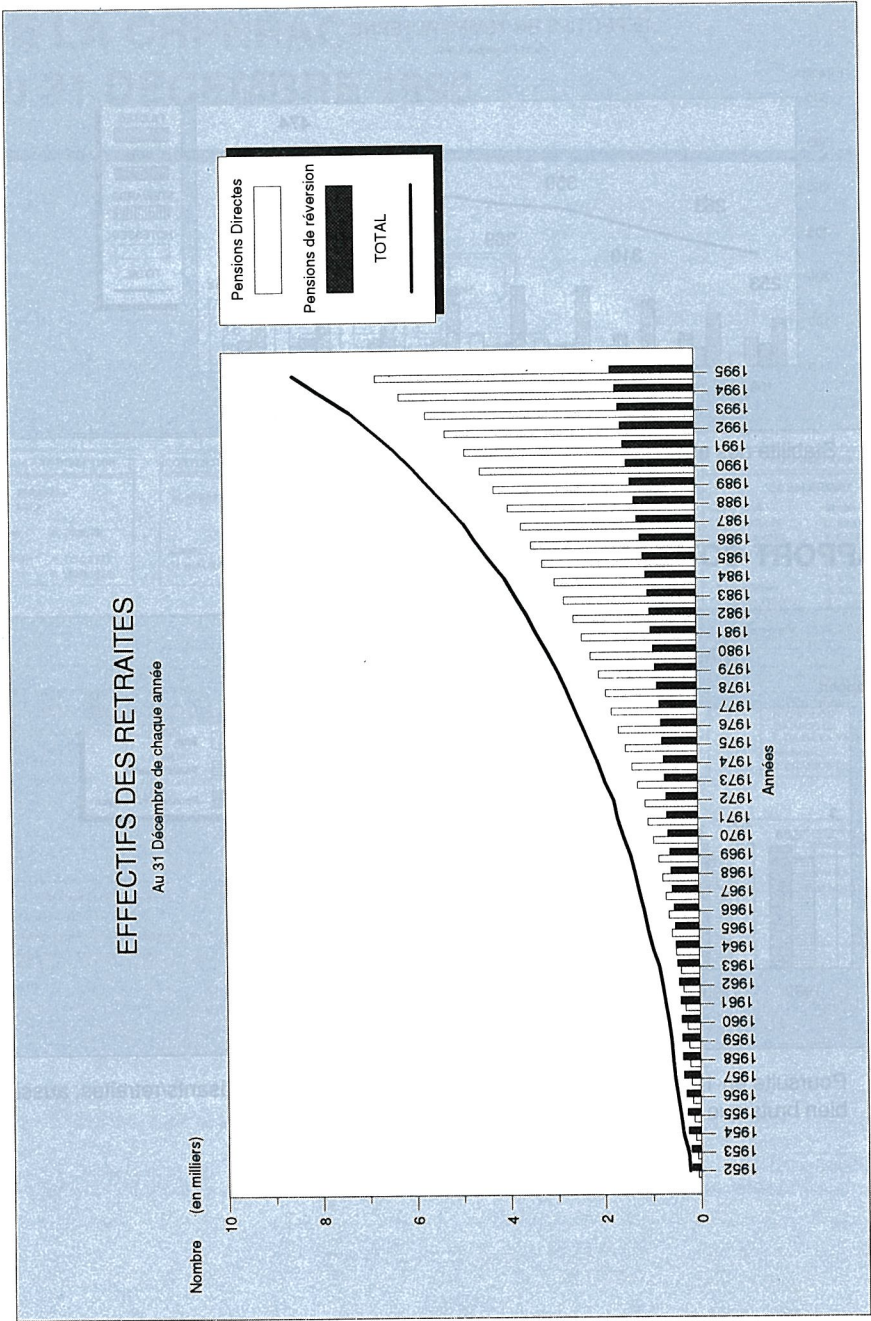
Diminution du Nombre de liquidations des Pilotes TP (Effet de plans sociaux en 94)
Augmentation du Nombre de liquidations des PNC

DROITS OUVERTS EN 1995

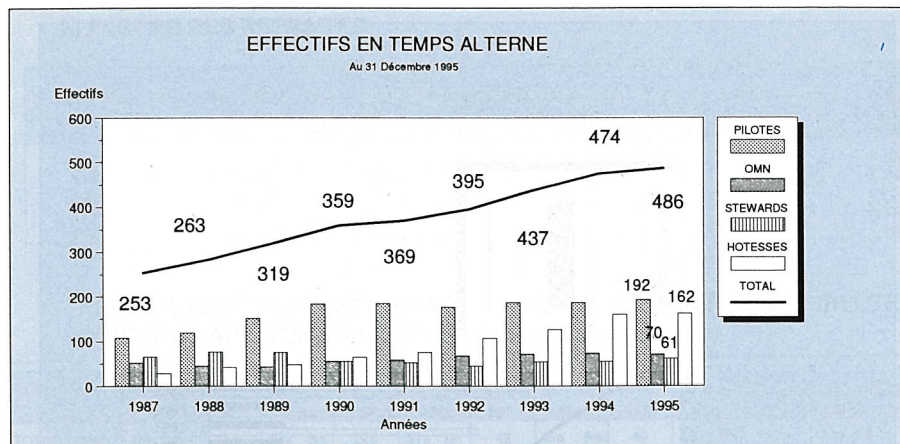
- Pensions nouvelles
directes liquidées ----- 574
- Droits ouverts suite à des décès
. réversions ----- 108
. ayants droit ----- 27

EXTINCTION DE DROITS EN 1995

- Décès retraités ----- 110
- Décès veufs ou veuves ----- 34
- Enfants (extinction de droits ----- 4
- Veufs ou veuves
(extinction de droits) ----- 0

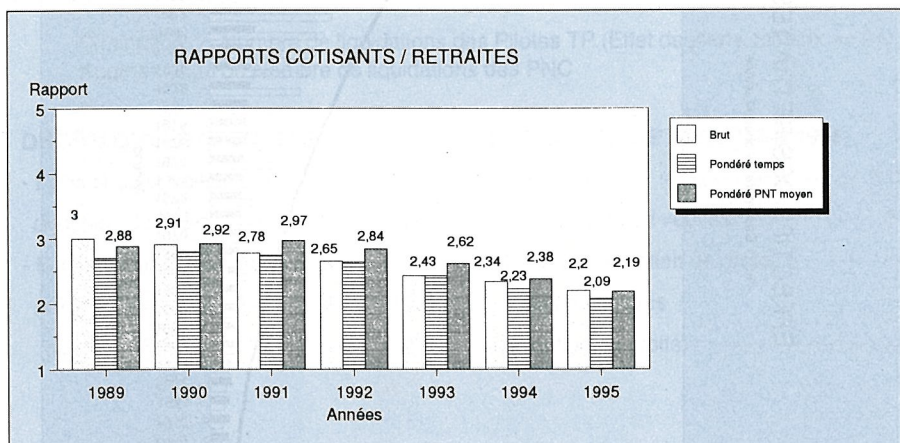


TEMPS ALTERNE



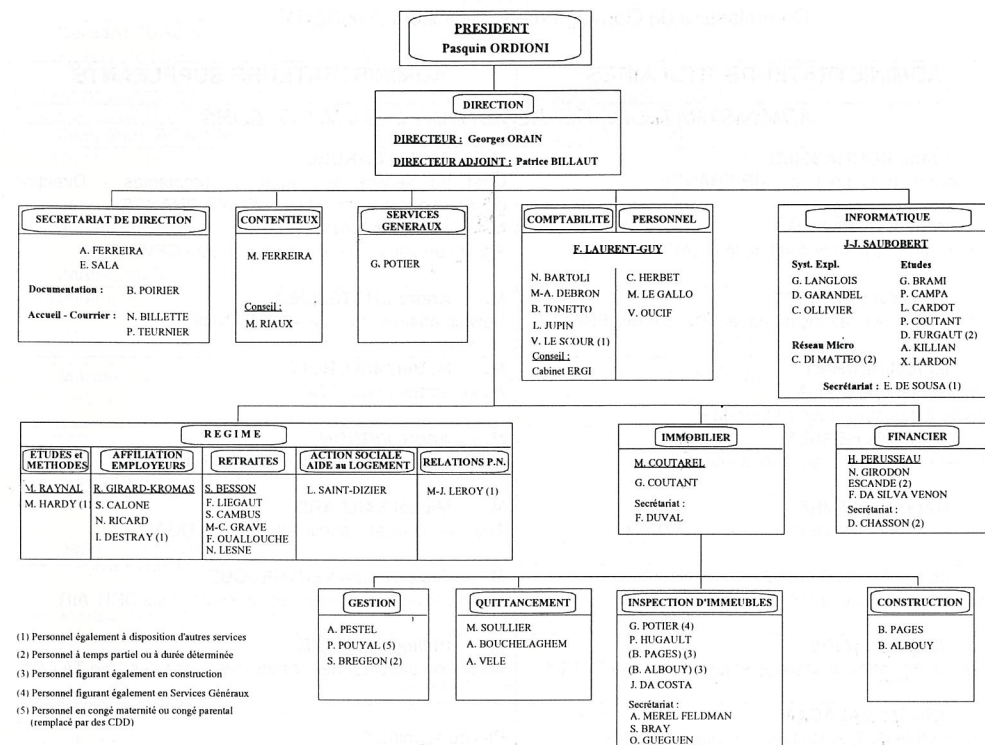
Stabilité des effectifs de navigants en temps alterné

RAPPORT COTISANTS/RETRAITES



Poursuite en 1995 de la dégradation des rapports de charge cotisants/retraités, aussi bien bruts que pondérés

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA CRPNPAC au 31 DECEMBRE 1995



- (1) Personnel également à disposition d'autres services
 (2) Personnel à temps partiel ou à durée déterminée
 (3) Personnel figurant également en construction
 (4) Personnel figurant également en Services Généraux
 (5) Personnel en congé maternité ou congé parental (remplacé par des CDD)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 DECEMBRE 1995

Président : Monsieur Pasquin ORDIONI
Président d'honneur : Monsieur François GAS
Commissaire du Gouvernement : Monsieur Alix SERVY

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS
ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS	
M. Frank BONNASSIES Directeur du personnel - cie AIR FRANCE	M. Michel CARUEL Chef du service des affaires comptables - Direction générale des aff. éco. et fin. - cie AIR FRANCE
M. Patrick DAUNEAU Chef du service administratif de la DCAE	M. Jacques MAIX Adjoint au sous-directeur administratif - CEV
M. Jean-Yves GROSSE Chef du service relations du travail PN - cie AIR FRANCE	M. André CHATELLIER Service affaires PN - cie AIR FRANCE
M. Marcel HENRIET Administrateur de la FNA Président des aéro clubs d'Outre-Mer	M. M. Bernard CHOIX Administrateur de la FNA
M. François HERSEN Directeur des affaires aériennes - cie AOM	M. André VIGNON Président de l'Institut Amaury de la Grange
M. Gérard LEFEVRE Ingénieur en chef de l'aviation civile à la DGAC	M. Michel SAILLARD Attaché principal d'administration à la DGAC
M. Jean-Pierre LE GOFF Délégué général de la CSTA et de la FNAME	M. Jean-Claude VENTRESQUE Direction des ressources humaines de la cie BRIT AIR
M. Jacques MAIRE Directeur des affaires sociales et juridiques - cie TAT EA	M. Philippe PINQUIE Adjoint du directeur des ressources humaines - cie TAT EA
M. Claude MALACAN Responsable de l'exploitation - escale de Paris - cie AIR FRANCE	Pas de suppléant
Mme Michèle PAIRAULT-MEYER Chef du service relations du trav. Pers. au sol - cie AIR FRANCE	M. Hubert EVIN Commandant de bord - cie AIR FRANCE
M. Henri PERRIER Inspecteur des essais en vols - AEROSPATIALE	M. Patrick ROBERT Directeur financier de DASSAULT AVIATION
M. Jacques ROZEN Directeur adjoint des relations sociales - cie AIR INTER	M. Alain BERNARD Chef du département des relations PN - cie AIR INTER

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRPNPAC AU 31 DECEMBRE 1995 (suite)

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS
ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES AFFILIES	
au titre des essais et réceptions	
M. Bernard TURCAT Ingénieur navigant d'essais - AEROSPATIALE/MARIGN.	M. Jean-Pierre PELISSIER Ingénieur navigant d'essais - CEV/BRETIGNY
au titre des PNT du transport aérien	
M. Jean-Marc BONNIN Commandant de bord - cie AIR FRANCE	M. Louis HERSEN Commandant de bord - cie AIR FRANCE
M. Jean-Louis LEBECQUE Commandant de bord - cie TAT EA	M. Claude BERGE Commandant de bord - cie AIR LITTORAL
M. Jean-Claude TROMEUR Commandant de bord - cie AIR INTER	Pas de suppléant
au titre des autres navigants techniques du transport aérien	
M. Martial CHAUMEIL Officier mécanicien navigant - cie AIR INTER	M. Jean-Claude GAUTHIER Officier mécanicien navigant - cie AIR FRANCE
au titre des PNC du transport aérien	
Mme Marie-Christine BOUTOT PNC - cie AIR INTER	Pas de suppléant
M. Jean-Paul MEHEUST PNC - cie AIR FRANCE	M. Thierry MONS PNC - Cie TAT EA
Mme Marie-Hélène FOURCADE PNC - cie AIR INTER	Pas de suppléant
au titre du travail aérien	
M. Michel MORVAN DI CAMILLO Pilote d'avion bombardier d'eau - SECURITE CIVILE	M. Jean CLEMENCON Chef du PN GHSC/GLAMI - MINISTERE INTERIEUR
au titre des retraités	
M. Roland BEGUE ex-chef de cabine - cie AIR FRANCE	Mme Colette ALLAIS ex-hôtesse - cie TAI et vve CdB - cie TAI
M. Claude GUERIN ex-officier mécanicien navigant - cie AIR FRANCE	M. Philippe WERTHEIMER ex-commandant de bord - cie UTA
M. Michel PECORINI ex-commandant de bord - cie UTA	M. Roger NAIL ex-commandant de bord - cie UTA

REVALORISATION DES PENSIONS

Le décret n° 95-825 du 30 juin 1995 portant réforme du règlement de la CRPN prévoit la revalorisation des pensions le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Le conseil d'administration du 20 juin 1996 a arrêté le taux annuel de revalorisation des pensions, applicable au 1er juillet 1996 à 2,434 %

Compte tenu de l'augmentation de 0,875 % obtenu en janvier 1996, l'augmentation appliquée au 1er juillet 1996 sera donc de 1,545 % à l'arrondi près.

PERIODICITE DU VERSEMENT DES PENSIONS

Les pensions sont versées mensuellement à terme échu, décision du CA n° 74-14 (entre le 1er et la 10 du mois suivant, à l'exception des pensions du mois de décembre payées fin décembre).

JURISPRUDENCE A LA CRPNPAC

► Cumul emploi-retraite :

Ordonnance du TGI de Paris en date du 6 juillet 1995 :
"condamne pour violation de l'article R 426-15-3 du code de l'aviation civile, monsieur M..... à rembourser à la CRPNPAC, en deniers ou quittances, la somme de 139 319 francs avec intérêts au taux légal à compter de chacune des pensions concernées, et à la somme de 2 000 francs par application de l'article 700 du nouveau code de procédure civile"

NAVIGANTS, vérifiez vos droits sur les notifications qui vous sont adressées chaque été.

INFORMATIONS DIVERSES

VOUS ETES EMPLOYEUR

- Respectez les dates de limite de paiement (20 du mois) à défaut vous encourez l'application de pénalités de retard (minimum 10 % du montant des cotisations).



- La CRPNPAC applique systématiquement les dispositions des articles 406 et 408 du code pénal (assimilation à un abus de confiance) **aux rétentions de précompte de cotisations.**

- Lorsque vous recrutez un navigant professionnel, vous devez impérativement adresser à la CRPNPAC, AVANT L'EXECUTION DE TOUTE ACTIVITE AERIENNE, la déclaration préalable d'embauche.

VOUS ETES AFFILIE ACTIF

- Vous êtes fortement invité, lors de la conclusion d'un contrat de travail, à vérifier que votre employeur a bien effectué à la CRPNPAC, avant votre premier vol, la déclaration de votre embauche. A défaut, faites le vous-même pour assurer vos droits.

ATTENTION

- Sans déclaration préalable d'embauche, aucune prestation ne peut être versée par aucun des fonds en cas d'accident aérien.



- Vous souhaitez bénéficier du versement de votre pension dans le cadre du travail en temps alterné (si vous réunissez les conditions pour une ouverture de droits) : il est indispensable de demander **par écrit** l'ouverture de ce droit dans les mêmes conditions que pour une ouverture de droit définitive. Cette demande doit nous parvenir au plus tard le 30 du mois précédant celui pour lequel vous souhaitez bénéficier de vos prestations.

VOUS ETES AFFILIE RETRAITE

- Pensez à renvoyer la fiche de renseignements valant certificat de vie qui vous sera adressée courant septembre.

A défaut, le versement de votre pension sera suspendu.

LA CRPNPAC A VOTRE SERVICE

☐ Correspondance

Pour faire part d'un changement d'adresse, de situation familiale ou professionnelle, pour une réclamation, pour un renseignement d'ordre personnel :

NE TELEPHONEZ PAS, c'est inefficace, ECRIVEZ :

**CRPNPAC - 8 rue de l'Hôtel de ville
92522 NEUILLY SUR SEINE**

☐ Téléphone

Pour un renseignement d'ordre général :

Télex

HEURE D'OUVERTURE de 8 h 30 à 12 heures) du LUNDI

Télécopieur

12 h 45 à 17 h 15) au VENDREDI

SOYEZ PRECIS CLAIR BREF

Téléphone : (01) 47 45 17 33

Télécopieur : (01) 46 40 17 29

Télex : 613 392 F

(n° à compter du 18 octobre 1996)

☐ Entretien sur place

Vous souhaitez obtenir un renseignement plus personnalisé sur un problème particulier, **TELEPHONEZ** en nous précisant l'objet de votre démarche. Un rendez-vous vous sera fixé entre 9 heures et 17 heures du LUNDI au VENDREDI.

Ne venez pas sans rendez-vous.

Jours de fermeture en 1996 :

- 5 avril - 17 mai - 16 août - 24 décembre - 31 décembre

REGIME

- Action sociale :

Roselyne GIRARD-KROMAS

- Aide au logement :

Martine HARDY

LOCATIONS DANS LE PATRIMOINE

- **LOC INTER IMMOBILIER** - Tél : 01 40 88 90 00

8 rue de l'Hôtel de Ville - 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

VENTES DE LOGEMENTS :

- à Paris 19ème (75)

- à Noisy le Grand (93)

- et dans "les Hespérides" de Fontainebleau (77)

LOC INTER IMMOBILIER - Tél : 01 40 88 90 00

8 rue de l'Hôtel de Ville - 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX